

Projet Associatif 2022-2026



Association
FONDATION BOMPARD

Editorial

Cette longue période de crise sanitaire liée à la COVID-19 a bouleversé nos certitudes, nos habitudes, nos priorités. Elle a également montré la force du collectif et le rôle primordial de la solidarité pour surmonter les épreuves de la vie. Ce moment propice à l'introspection nous a incités à nous interroger sur nos fondamentaux, à partager nos expériences et en tirer des enseignements pour co-définir de nouvelles ambitions, de nouveaux objectifs et projets collectivement.

Formaliser un projet associatif permet de contribuer à l'identité de l'association, de renforcer la communication et présenter les ambitions et orientations stratégiques. Il était devenu essentiel pour l'AFB de mener ce travail aussi bien de formalisation que de définition de notre chemin stratégique, pour mieux appréhender l'avenir et apporter une réponse dynamique aux besoins évolutifs des personnes accompagnées. La richesse des contributions des parties prenantes a permis d'alimenter la réflexion collective et de conforter nos idées afin de converger vers une vision partagée de tous.

De cette pensée commune émergent trois ambitions qui vont guider et donner un cadre à nos futurs projets.

La promotion d'un projet de vie des plus autonomes dans une société inclusive et accessible est ainsi le fer de lance des actions à développer dans nos établissements et nos services.

Des actions qui s'appuient sur des professionnels dont les compétences, les parcours sont à valoriser pour mieux participer à la définition de réponses innovantes. Renforcer l'attractivité de nos métiers est également un enjeu majeur de cette démarche d'accompagnement et d'innovation.

Enfin, l'AFB ambitionne de devenir un acteur de référence sur son territoire en se basant notamment sur des partenariats qui participent à la recherche de réponses adaptées pour tous les publics en situation de vulnérabilité.

Notre destination est désormais identifiée, les étapes pour y parvenir sont repérées. Nous pouvons désormais avancer tous ensemble, dans la dynamique et la recherche de sens qui caractérisent si bien notre association depuis sa création.

Anne FEARN
Présidente



Sommaire

PARTIE 1 : L'ASSOCIATION FONDATION BOMPARD AUJOURD'HUI

Nos valeurs et convictions associatives

Notre histoire continue de s'écrire

Quelques dates

L'AFB en 2022

Evolution des politiques publiques et des besoins

1. Le contexte médico-social

2. L'AFB sur son territoire

PARTIE 2 : AMBITIONS STRATEGIQUES

Ambition 1 : Favoriser l'inclusion des personnes accompagnées

Objectif 1.1 : Garantir une réponse adaptée et coordonnée aux besoins individuels des personnes accompagnées

Objectif 1.2 : Promouvoir une démarche inclusive

Ambition 2 : Se mobiliser, décroisonner, se renouveler

Objectif 2.1 : Accompagner, favoriser et valoriser les parcours de nos professionnels

Objectif 2.2 : Favoriser les échanges d'expérience et de compétences entre les établissements et services de l'association

Objectif 2.3 : Appuyer les projets d'innovation

Ambition 3 : Être un acteur de référence sur le territoire

Objectif 3.1 : Permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à nos établissements et services

Objectif 3.2 : Être force de proposition pour répondre à des besoins médicaux-sociaux non pourvus et améliorer les accompagnants existants

Objectif 3.3 : Renforcer le développement de partenariats avec d'autres acteurs du territoire, du secteur sanitaire ou médico-social

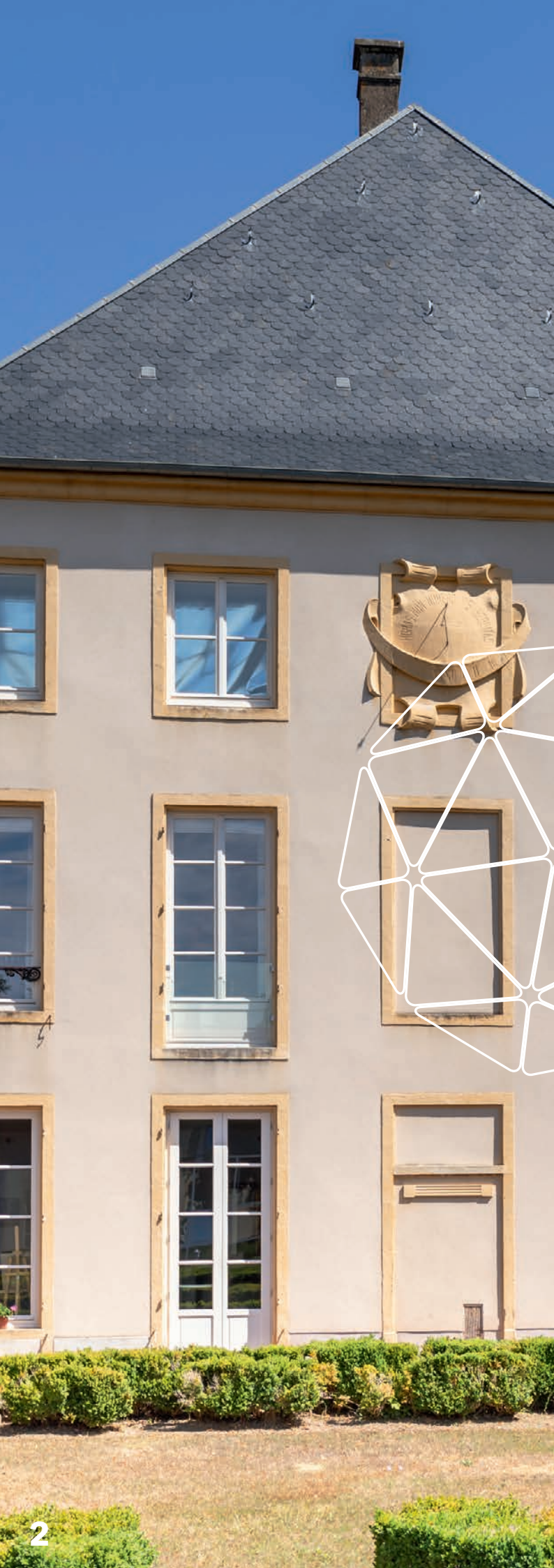
En résumé

Glossaire

Textes de référence

Annexe

Nos établissements et services



Partie 1 : L'Association Fondation Bompard aujourd'hui

L'élaboration du projet associatif 2022-2026 répond au contexte interne des établissements et services de l'Association Fondation Bompard et aux évolutions majeures à l'œuvre au sein du champ médico-social.

Nos valeurs et convictions associatives



**"Accueil
pour tous"**



Le refus de toute discrimination et la garantie d'un accueil pour tous :

C'est la tolérance et l'ouverture d'esprit par une attitude active qui garantit une acceptation de l'autre dans sa singularité.

C'est aussi veiller au respect du principe d'égalité de traitement pour tous.



**"Respect
et dignité"**



Le respect du choix et de la dignité par un accompagnement personnalisé et une démarche holistique.

C'est accueillir chaque résident ou usager dans son humanité et co-construire un véritable parcours d'accompagnement au travers du développement d'activités, de partenariats, de collaborations.

C'est agir pour le respect de la personne, de ses choix afin de mieux « vivre ensemble » dans et hors des murs.



**"La bientraitance
& la bienveillance"
envers nos résidents,
usagers et
professionnels**



La bientraitance et la bienveillance envers nos résidents, usagers et professionnels.

C'est affirmer notre volonté d'œuvrer en plaçant **l'éthique** au centre de notre travail quotidien.

Bientraitance : démarche collective pour identifier le meilleur accompagnement possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Bienveillance : volonté de viser le bien-être et le bonheur d'autrui.

Ethique : L'éthique est une réflexion visant à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées.

**Ces valeurs se traduisent au quotidien
dans les pratiques des professionnels
de l'AFB**



Notre histoire continue de s'écrire

Forte de 56 ans d'expérience, l'A.F.B. a construit pour et autour de la personne dépendante et des aidants un véritable parcours d'accompagnement respectant leurs droits et répondant à leurs besoins.

L'association a su développer ses activités, ses partenariats en fonction des besoins internes, de ses objectifs et ceux du territoire.



A l'appui de ce développement, la gouvernance joue un rôle prépondérant de communication et de représentation de nos valeurs et de nos actions. Avec le jeu des renouvellements, le Conseil d'Administration s'est enrichi de nouvelles compétences venant compléter une palette de profils divers et très impliqués dans la vie de l'association. Véritables ambassadeurs de l'association, les administrateurs sont investis au côté de la direction générale pour soutenir, promouvoir et convaincre. L'AFB a su saisir cette opportunité pour donner un nouvel élan à sa gouvernance et en faire un levier de développement.

En 20 ans, l'AFB a doublé sa capacité d'accueil et le nombre de ses salariés. Ce développement rapide basé sur la création d'établissements et services nécessite d'être consolidé tant sur le plan financier qu'organisationnel pour faire face à de nouveaux enjeux. Le siège social

"En 20 ans, l'AFB a doublé sa capacité d'accueil et le nombre de ses salariés."

aux compétences également renforcées concourt à cet apport de rigueur, d'outils et de ressources. La structuration en pôles et l'adaptation systématique des organisations aux besoins des publics sont également des éléments à l'appui de notre évolution.

Après son ouverture sur le secteur de la personne âgée dépendante au début des années 2000, l'AFB a mis en œuvre une véritable filière pour les personnes souffrant de la Maladie d'Alzheimer ou de Maladies Apparentées (MAMA), avec des offres de services variées et complémentaires, à domicile et en établissement. Elle entend faire de même avec les personnes en situation de handicap par l'élargissement de son offre et la mise en place de collaborations fortes. Notre vision stratégique est une adaptation toujours spécifique aux besoins exprimés par la personne.



Quelques dates...



1965

Création d'une **maison de retraite pour prêtres âgés ou infirmes** de l'Evêché de Metz à Novéant-sur-Moselle.



1973

Création d'une **Maison de Santé Médicale pour personnes atteintes de myopathies** de 80 lits, complétée par des unités de vie dans plusieurs communes, sous le nom Maison des Infirmes Civils.



1976

Développement d'un **Centre de Formation d'Aides-Soignantes**.



1979

Mise en place d'un **Service de Maintien des Personnes Handicapées à Domicile** complété en 1981 par un service de dépannage de fauteuils roulants à domicile.



1981

Création du **service d'auxiliaires de vie** (transféré fin 2014).



1990

Restructuration de l'ensemble de l'association : **naissance d'un pôle « handicap »** de 140 lits (MAS, FAM, FO) et de **services d'aide à domicile** (SMHD, SSIAD et Auxiliaires de vie) – fin des autres activités.



1995

le 30 juin, notre association prend le nom d'**Association Fondation Bompard**.



1995

Début de la rénovation des établissements constituant le futur **Pôle Personnes en Situation de Handicap (PSH) de Novéant**, qui s'achèvera en 2003.



2002

Diversification vers le domaine des personnes âgées : l'AFB devient gestionnaire de l'**unité de vie La Maison de Clervant**, à Courcelles-Chaussy et du **SSIAD de Courcelles**.



2004

Ouverture d'un **Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieilles** à Novéant-sur-Moselle.



2007

Construction de la Résidence Hygie, **EHPAD pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer** à Cuvry – extension en 2012.



2010

En lien avec l'association « Equipage », création d'un **Foyer d'Accueil Spécialisé** à Diarville, en Meurthe-et-Moselle ; Mise en place d'une **Équipe Spécialisée Alzheimer** à domicile.



2011

Création d'une **Maison d'Accueil Spécialisée dédiée aux personnes atteintes de la maladie de Huntington** ; Mise en place de la **Plateforme de Répit**, à destination des aidants.



2013

Après rénovation et extension, la **Maison de Clervant** devient un EHPAD de 71 places.



2015

Ouverture d'un **Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes avec autisme** à Jury.



2021

L'**EHPAD Pierre Herment** du Ban-Saint-Martin rejoint notre association.

L'AFB en 2022

56

années
d'existence

4

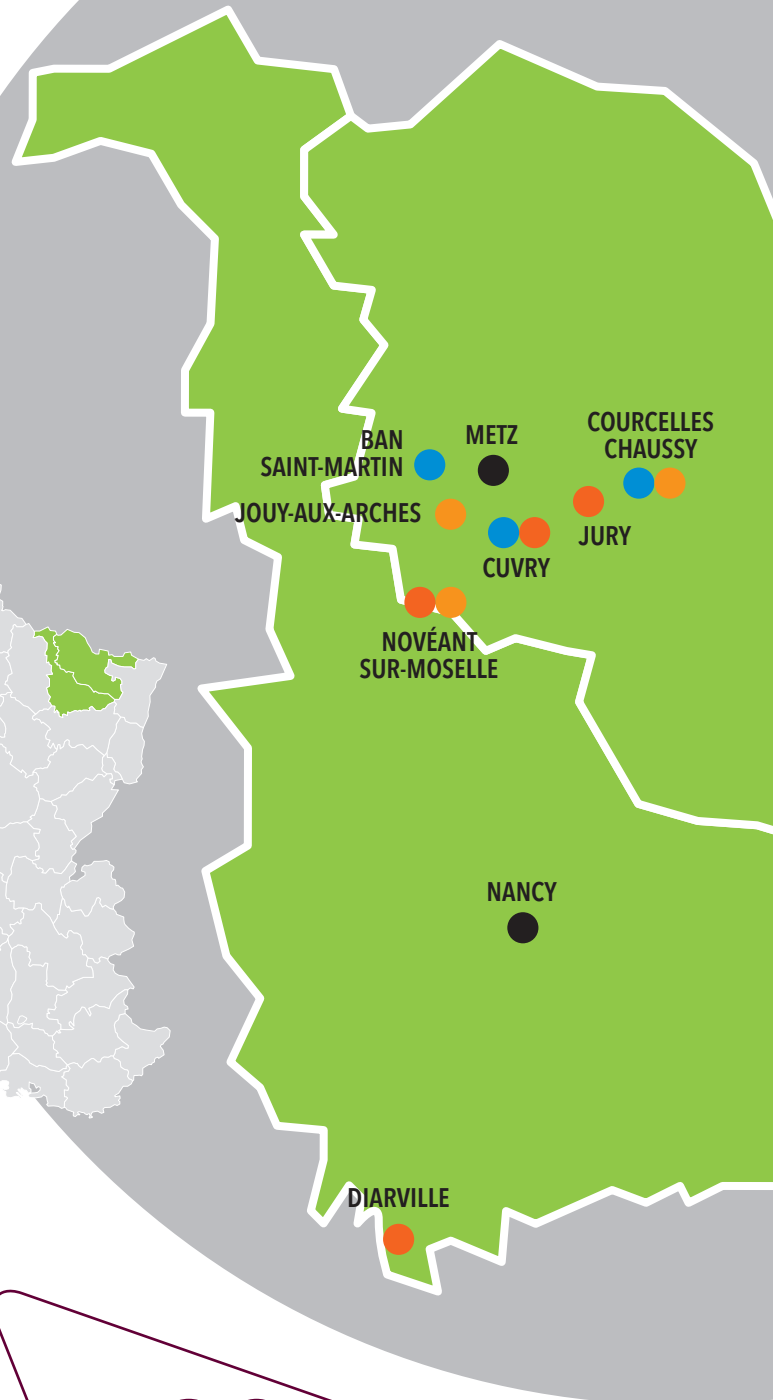
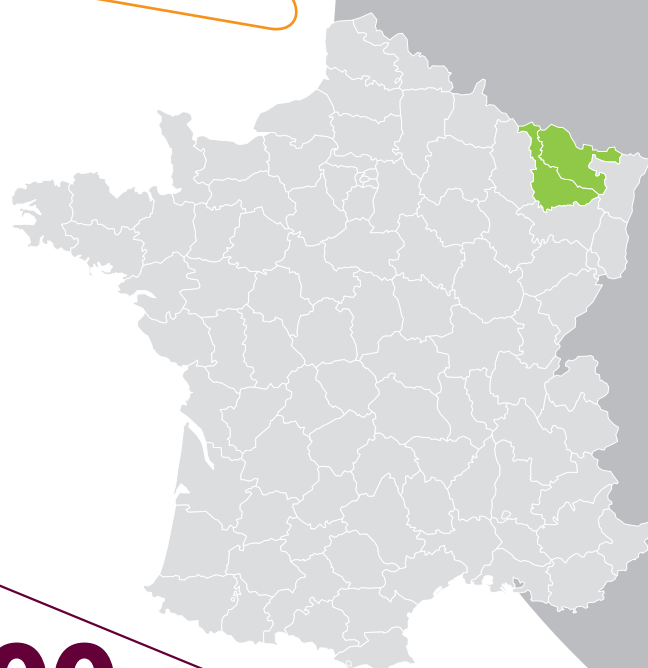
services
d'aides
à domicile



+ de
200
personnes
accompagnées
chaque jour



480
salariés





3

**établissements
d'hébergement
pour personnes âgées
dépendantes
(EHPAD)**



7

**établissements
pour personnes
en situation de
handicap**



7

**communes
d'implantation**



478

**places
d'accueil**



Evolution des politiques publiques et des besoins

1. Le contexte médico-social

Le secteur médico-social, qui recouvre les champs des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, est en perpétuel mouvement et évolue au fur et à mesure des différents rapports et réformes mises en place.

Dans le secteur du handicap, la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », qui fait suite au rapport de Denis Piveteau « Zéro sans solution », apparaît comme le grand chantier actuel, à plusieurs titres. Pour impulser la restructuration d'un système très fragmenté, cette démarche doit permettre la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap, à la fois en établissement et en service. La réforme à venir de la tarification des établissements « Séraphin-PH » s'inscrit dans cette approche et doit permettre une prise en charge juste et adaptée à toute personne en besoin d'accompagnement.

C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les projets de « communautés 360 » qui ont pour ambition de mettre en relation les différents interlocuteurs ressources pour la prise en charge des personnes en situation de handicap, et ainsi faciliter l'accompagnement pluriprofessionnel de toutes les personnes dans le besoin.

Un autre rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous ! » place la notion d'inclusion et d'habitat inclusif comme enjeu prioritaire en prônant l'adaptation de notre société à l'ensemble de ses citoyens, quel que soit leur niveau de handicap ou de dépendance.

***"Une évolution permanente
du secteur des personnes âgées
en établissement ou à domicile"***

L'ensemble de ces constats s'inscrit dans une volonté d'accompagnement des plus personnalisées et ajustées possibles aux besoins des personnes en situation de handicap. L'AFB doit se saisir de ces enjeux nationaux de manière prioritaire en y répondant à l'échelle locale, au sein de ses établissements et services.

D'autres plans viennent faire évoluer le domaine du handicap, orientés vers des publics spécifiques comme le plan autisme (2018-2022), pour lequel l'AFB est directement concernée et qui a pour objectif d'améliorer la recherche, le dépistage et l'accompagnement de la personne autiste.

Le secteur des personnes âgées se trouve, lui aussi, dans une évolution permanente de ses priorités, touchant aussi bien l'accueil des personnes âgées en établissement que leur accompagnement à domicile.

Le plan Alzheimer 2008-2014 suivi du plan maladies neurodégénératives (PMND) 2014-2019 favorisent les actions de recherche et l'adaptation des établissements, des domiciles et plus largement de la société aux personnes atteintes de ce type de maladies. Le rôle des aidants y est également valorisé, pour favoriser leurs actions et leur accompagnement, indispensables au bon fonctionnement du système de santé et des solidarités.

Un point appuyé par le « rapport grand âge et autonomie » rendu par Dominique Libault (2019), qui place la notion de « guichet unique » comme fondement nécessaire au bon accompagnement des publics âgés et/ou atteints de maladies neurodégénératives.

Faisant suite à une grande concertation nationale, ce rapport ambitionne de « passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie » en défendant des mesures fortes pour la future loi « Grand âge et autonomie ».

Dans ces perspectives, l'attractivité des métiers du secteur et la nécessité de leur donner un nouvel élan prend de l'ampleur et doit trouver des réponses, pour faire suite au rapport El-Khomri « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge » (2019).

L'AFB doit s'emparer de cet enjeu primordial pour la pérennité du secteur et imaginer un accompagnement des parcours professionnels en cette faveur. C'est à travers une politique RH redéfinie, permettant une promotion de nos établissements et services, de leur activité auprès des jeunes professionnels en quête de sens pour leur futur métier que nous pourrions relever le défi de l'attractivité des métiers du médico-social.

Retrouvez les textes de référence en annexe page 23.





2. L'AFB sur son territoire

Au-delà des rapports et grands plans nationaux dans les secteurs du handicap et de la perte d'autonomie, nous savons que l'avenir de nos secteurs se joue dans l'anticipation des besoins futurs des publics accueillis en établissement et accompagnés à domicile.

**“Renforcer notre rôle
pour répondre aux besoins
émergents”**

L'évolution de leurs besoins, de leurs attentes et de leur participation à la construction de leur parcours de vie doit être la priorité de tous. Notre association a ainsi identifié ces besoins sur son territoire, pour les publics que nous accompagnons aujourd'hui et ceux qui devront l'être à l'avenir.

L'AFB doit poursuivre son développement vers l'accompagnement de certaines spécificités liées au handicap et à l'âge.

Nous restons particulièrement concernés par l'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap vieillissantes, des personnes souffrant de pathologies neuro dégénératives particulières, ou encore de troubles du spectre autistique.

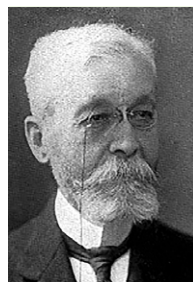
Acteur déjà impliqué dans l'accompagnement de ces publics, nous voulons renforcer notre rôle pour répondre aux besoins émergents. Ceci passe par des mesures et dispositifs plus forts permettant un accompagnement nouveau et plus complet du parcours de vie de ces personnes, en établissement et/ou à domicile.

La désorientation et la fin de vie en établissement doivent également être un sujet essentiel du travail de nos professionnels pour les toutes prochaines années.

Nos actions doivent par ailleurs être imaginées en faveur des jeunes adultes accueillis dans nos établissements ou accompagnés par nos services, pour répondre à l'évolution de leurs besoins et aspirations de vie spécifiques. L'AFB doit se saisir des demandes départementales d'accueil de jeunes relevant de

l'amendement Creton tout en développant des propositions d'accompagnement pour d'autres publics spécifiques, en anticipant les besoins pour adapter, construire et proposer de nouvelles possibilités d'accompagnement.

Le développement de l'AFB s'inscrit ainsi dans un objectif de réponse aux besoins identifiés sur notre territoire. Un développement mesuré, réfléchi et porteur de sens, qui nous invite à rechercher des propositions spécifiques et novatrices basées sur un accompagnement « 360° », au plus près de chacun.



Origine du nom de l'Association Fondation Bompard

L'Association Fondation Bompard tire son nom de Maurice BOMPARD (1854-1935), diplomate et homme politique né à Metz, qui a acheté en 1919 le château de Novéant sur Moselle en état de ruine consécutif aux bombardements et son utilisation en hôpital. Son épouse Gabrielle née LE BARBIER DE BIGNERES (1865-1948) entreprend de le restaurer entièrement et le remeubler alors que Maurice BOMPARD est élu sénateur de Moselle, siège qu'il occupera de 1920 à 1933, peu avant son décès.

En 1948, Gabrielle Bompard lègue la propriété de Novéant à l'évêché de Metz pour l'hébergement des prêtres âgés. La Maison des Infirmités Civiles s'y installe par la suite, et en 1995 acquit la propriété pour réaliser le projet de reconstruction des établissements pour personnes handicapées. Le 30 juin 1995, Association Fondation Bompard devient la nouvelle appellation de notre association.



Partie 2 : Nos ambitions stratégiques



Développer des projets nouveaux qui concourent à une société plus inclusive
Poursuivre notre démarche de réponses adaptées et innovantes aux besoins des personnes dépendantes et de leurs proches aidants à domicile ou en établissement

Favoriser la cohésion associative et les partenariats au bénéfice de nos projets
Telles sont nos ambitions.

Ambition 1 : Favoriser l'inclusion des personnes accompagnées



INCLUSION « L'inclusion se définit par une prise en charge des personnes accompagnées par nos établissements et services la plus proche et en lien possible avec le monde ordinaire. »

L'inclusion est un sujet central du secteur médico-social et l'AFB veut s'en saisir en priorité. Par sa dynamique et ses projets, l'AFB entend se montrer pionnière dans la recherche de dispositifs favorisant l'inclusion des personnes accueillies au sein de ses établissements et services. Dans cette démarche, nous recherchons une inclusion progressive, afin que chaque bénéficiaire trouve une place adaptée à ses demandes et ses désirs personnels.

Cette dynamique passe d'abord par un accompagnement sur-mesure, pour que chacun trouve au sein de l'AFB une réponse adaptée à ses besoins et son projet de vie. Elle implique ensuite une démarche d'échange et d'ouverture de nos établissements et services et un engagement auprès des différents publics accueillis en renforçant la notion du vivre ensemble pour tous.

Nous voulons construire des projets innovants, portant la notion d'inclusion vers un nouvel élan, au-delà de la simple ouverture au monde ordinaire.



Ce sont l'autodétermination et le choix de son parcours de vie par chaque résident et usager qui déterminent la priorité du travail de nos équipes et donc nos objectifs.

Les objectifs de cette ambition sont :

Objectif 1.1 : Garantir une réponse coordonnée et évolutive aux besoins individuels des personnes accompagnées

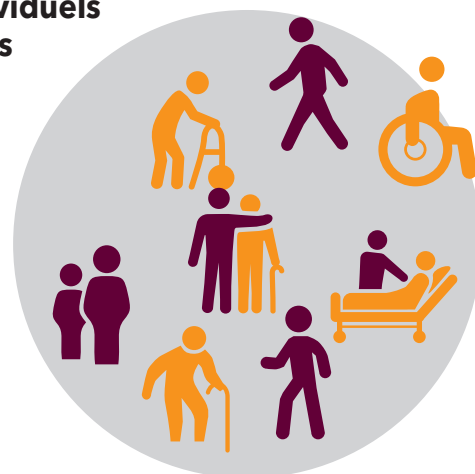
Objectif 1.2 : Promouvoir une démarche inclusive



Exclusion



Intégration



Inclusion

« Il faut pouvoir nous ouvrir sur l'extérieur, sensibiliser les enfants au handicap, à la dépendance et leur dire qu'on n'est pas forcément triste quand on est en fauteuil. »

Gaëtan, résident de la MAS Le Parc.



Objectif 1.1 : Garantir une réponse adaptée, coordonnée et évolutive aux besoins individuels des personnes accompagnées

L'AFB personnalise au maximum l'accompagnement de ses différents publics en proposant, dans chaque établissement et pour chaque service, des projets individualisés. Elle cherche à répondre aux besoins et envies de chacun, étant convaincue que c'est dans une prestation sur-mesure que se situe l'avenir de notre secteur. Cette idée doit être non seulement un objectif de travail mais également une priorité absolue pour l'adaptation de nos établissements d'accueil et services d'accompagnement.

"Une réponse individualisée aux besoins et envies de chacun."

Dans l'atteinte de cet objectif, nous porterons une attention très particulière à l'accompagnement de chaque projet de vie. Celui-ci permet à la fois aux bénéficiaires d'exprimer véritablement leur volonté, leurs envies, et aux professionnels d'adapter leurs pratiques en proposant un projet au plus proche des aspirations et des capacités des personnes accompagnées. Chaque personne sera ainsi associée et pilier de sa construction, sa mise en œuvre et son évolution.

Le projet de vie est donc un enjeu majeur de notre accompagnement. Adapté à chaque usager, cet accompagnement passe notamment par la modernisation de nos lieux de vie, chambres et espaces partagés, repensés, aménagés et personnalisés avec et pour les personnes accueillies elles-mêmes.

L'AFB veut donner à chacune de ses structures d'accueil une image de véritable maison et s'éloigner d'un modèle d'établissement uniformisé encore trop présent dans le secteur médico-social. Nous voulons ici réaffirmer notre volonté de bâtir une organisation qui s'adapte au résident par une réponse individualisée aux besoins et envies de chacun.

La mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et spécifique comme celui que nous recherchons doit être l'occasion de coordonner l'action de nos établissements et services, afin d'apporter une réponse la plus adaptée possible à l'ensemble des besoins de nos bénéficiaires.

Nous entendons, dans ce cadre, développer la notion de filière interne et mettre en place un accompagnement pluridisciplinaire et global, à la fois de la personne et de sa famille. La richesse de l'AFB, qui regroupe des établissements et services offrant différents modes d'accompagnement, permet de proposer un véritable parcours de vie et de soin pour tous, quelle que soit la porte d'entrée dans notre association. Par ailleurs, la situation des proches aidants nous invite à réfléchir et proposer de nouvelles formes de soutien dans le développement de nos structures d'accompagnement.



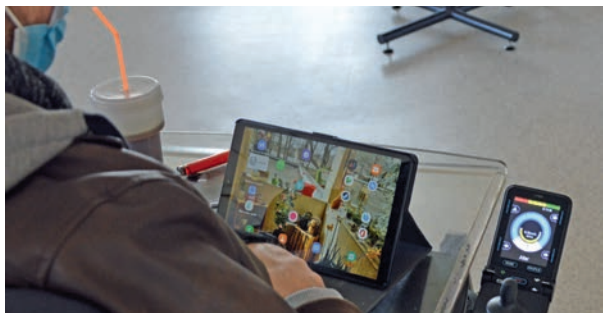
LES PRINCIPES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS CET OBJECTIF SONT :

- Être acteur auprès de la personne pour construire son projet personnalisé et favoriser son ouverture vers l'autodétermination.
- Procéder à la réhabilitation architecturale des établissements en intégrant les objectifs d'adaptation et de personnalisation dans le respect des enjeux environnementaux actuels et futurs.
- Proposer de nouvelles places d'accueil afin de prévenir les départs en Belgique de personnes en situation de handicap ou favoriser leur retour.
- Favoriser l'accueil et la présence des familles par la recherche de solutions d'hébergement alternatifs.



Objectif 1.2 : Promouvoir une démarche inclusive

Nous voulons, en travaillant à l'inclusion de nos usagers aujourd'hui, anticiper les besoins des publics accueillis au sein de nos établissements et services demain, en proposant de nouvelles formes d'accompagnement à une vie la plus inclusive et citoyenne possible. Cette inclusion doit être abordée par différents moyens.



Elle passe tout d'abord par une prise en compte des choix et de la volonté des bénéficiaires de nos structures d'être acteurs d'une inclusion personnalisée, adaptée à leurs capacités et autonomie. Cette dynamique doit être affirmée à la fois dans nos établissements et nos services. L'organisation de nos structures d'accueil doit être repensée pour en faire des lieux de vie connectés et favoriser une autonomie la plus complète possible. Nous devons adapter nos propositions d'accompagnement à domicile vers ce même objectif.

L'AFB entend être actrice de projets d'accompagnement innovants, répondant au mieux aux nouvelles aspirations de ces publics, en travaillant notamment au déploiement de l'habitat inclusif, permettant de proposer une inclusion plus directe et une autonomisation progressive des personnes en ayant le désir.

Par la diversification de nos propositions d'accompagnement, nous voulons permettre à toute personne, quel que soit son niveau de dépendance, de trouver une réponse à ses besoins sur son territoire de vie, par l'implantation et l'action de nos établissements et services.

Nos structures doivent être décloisonnées, tournées vers le milieu ordinaire pour imaginer la future place dans la cité des personnes accueillies. Chaque résident de nos établissements doit pouvoir se sentir pleinement citoyen et habitant de son territoire en étant acteur de la vie locale. Dans cet objectif, l'AFB veut être actrice d'une sensibilisation et d'un changement des idées préconçues relatifs au handicap et à la dépendance. C'est par ce biais que nous accèderons à une inclusion réelle et totale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes. Nous voulons développer un regard positif sur ces publics, démystifier les peurs, faire accéder ceux qui le souhaitent à une nouvelle forme d'approche de ces situations et notamment les plus jeunes.

Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain, et nous sommes convaincus que la société se trouvera plus sensible à ces questions à l'avenir si nous agissons auprès et avec eux maintenant, notamment par des temps de rencontre et d'échanges. Notre association aspire à une société où la différence est acceptée et veut être actrice de ce changement.



LES PRINCIPES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS CET OBJECTIF SONT :

- Ouvrir au numérique l'ensemble de nos établissements et services au bénéfice des personnes accompagnées et des professionnels.
- Développer l'habitat inclusif en partenariat avec les acteurs impliqués dans l'accompagnement de la personne.
- Renforcer les échanges avec le monde ordinaire et ouvrir davantage nos établissements.
- Promouvoir et sensibiliser les plus jeunes aux questions du handicap et de la dépendance.

Ambition 2 : Se mobiliser, décroisonner, se renouveler

L'AFB a construit son expertise dans la prise en charge des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes en s'appuyant sur le travail et l'accompagnement permanent et attentif des professionnels de ses établissements et services.

Au nombre de 480 aujourd'hui, ils sont le maillon central de la chaîne. Pour faire vivre au mieux l'ensemble de ses structures, l'AFB veut accompagner ses professionnels et leurs désirs de changements, d'adaptation ou d'évolution de carrière. Nous voulons favoriser une dynamique de parcours professionnel en développant les axes de formation, d'échange de compétences

entre les professionnels de nos établissements et services, pour permettre une complémentarité réelle de nos prises en charge. Dans cette priorité, nous voulons redonner un élan de cohésion associative aux différentes composantes de notre organisation en recréant des temps et des espaces dédiés à la collaboration interprofessionnelle et à la construction de projets multi structurels.

C'est par cette dynamique d'échanges que nous entendons décroisonner notre organisation et la tourner particulièrement vers l'enjeu essentiel de l'innovation. L'heure est à une nouvelle conception de l'accompagnement de nos bénéficiaires et du travail de nos professionnels pour se renouveler.

Les objectifs de cette ambition sont :

Objectif 2.1 : Accompagner, favoriser et valoriser les parcours de nos professionnels

Objectif 2.2 : Favoriser les échanges, d'expérience et de compétences entre les établissements et services de l'association

Objectif 2.3 : Appuyer les projets d'innovation



« Nous avons une belle qualité de vie au travail au sein de l'AFB, il faut réussir à la faire grandir, la partager et la promouvoir au-delà de nos établissements et services. »

Une professionnelle de l'AFB.



Objectif 2.1 : Accompagner, favoriser et valoriser les parcours de nos professionnels

Pour se trouver au plus proche des attentes de chacun de ses professionnels, l'AFB veut engager une démarche nouvelle et assurer un accompagnement individuel de chaque personne employée au sein de ses structures, dans la dualité de sa vie professionnelle et personnelle.

“Une réelle opportunité de mobilité et de promotion interne de nos professionnels”

Les envies, les besoins, les obligations de chacun évoluent. Nous devons accompagner les professionnels à chaque étape de leur vie au sein de notre association : au lancement de leur carrière, dans son évolution et à la fin de leur exercice professionnel. La vie personnelle de nos professionnels est unique et doit retenir notre attention. Nous devons les épauler et accompagner l'évolution de leur disponibilité professionnelle. La parentalité, la mobilité géographique, la survenue d'une situation de handicap, l'exercice du rôle de proche aidant, sont autant de situations de vie personnelle pour lesquelles nous devons aider chacun à trouver la place la plus adaptée possible à ses aspirations et ses obligations.

Au sein même de ce dispositif d'accompagnement, nous serons attentifs aux désirs de chacun des professionnels de l'AFB pour le développement de ses compétences individuelles. La diversité de nos établissements et services permet en effet une réelle opportunité de mobilité et de promotion interne. Nous voulons, par notre modèle, veiller à concilier attente(s) personnelle(s) et opportunité(s) organisationnelle(s), en favorisant les passerelles inter-établissements et services, pour nous inscrire dans une dynamique d'accompagnement de carrière au sein même de l'association. En initiant cette démarche, l'AFB s'engage à accompagner les professionnels désireux d'évolution dans un plan de formation réfléchi et cohérent. L'enjeu d'une évolution salariale adaptée à cet enrichissement des compétences se trouvera au cœur de nos préoccupations, pour soutenir la volonté de progression de nos chacun.

L'AFB doit par ailleurs adapter ses propositions d'emploi aux professionnels de demain, à leurs envies et leur vision du monde médico-social. Un travail doit être mené pour identifier les métiers et expertises qui seront indispensables au développement de notre secteur dans le futur, en anticipant leur recrutement et leur formation.



LES PRINCIPES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS CET OBJECTIF SONT :

- Conjuguer diversité des activités de l'association et opportunités de parcours professionnels.
- Contribuer à l'insertion des jeunes dans le secteur d'activité et au sein de notre association.
- Répondre aux attentes de reconnaissance et de développement des compétences des collaborateurs.
- Faire connaître et reconnaître la richesse de la composante sociale du projet associatif.
- Mieux articuler parcours de vie et exercice professionnel.



Objectif 2.2 : Favoriser les échanges d'expérience et de compétences entre les établissements et services de l'association

L'une des forces de l'AFB réside dans la diversité de ses prises en charge et des publics accompagnés au sein de ses établissements et services. Il nous faut aujourd'hui exploiter cette opportunité pour donner un nouvel élan au terme « association » en veillant aux connaissances mutuelles des spécificités de nos accompagnements. L'AFB doit se placer dans une démarche de mutualisation de ses moyens et de ses compétences, en favorisant notamment l'échange et la formation inter-établissements. Nous voulons créer des interactions entre les professionnels en construisant des projets pertinents et communs à l'ensemble des entités qui composent notre association.

"Imaginer des solutions communes en réponse aux besoins des personnes accompagnées"

Ce souffle de partage d'expérience et de progression doit également prendre sens auprès des étudiants du secteur médico-social. L'AFB doit être un lieu de formation et d'apprentissage privilégié pour tous ceux qui veulent apprendre. Nous voulons travailler l'attractivité de notre secteur et des métiers exercés dans nos structures en réaffirmant la recherche de sens et l'humanité comme valeurs fondatrices de notre association, ancrées dans le quotidien de nos équipes.

Pour faciliter les échanges inter établissements / services et le suivi des personnes accompagnées, nous apporterons des réponses pratiques aux besoins des professionnels en travaillant, notamment, le déploiement d'un système d'information commun à l'ensemble de nos structures. Une façon d'améliorer l'efficacité de notre travail quotidien en fiabilisant les processus et en uniformisant nos pratiques administratives.



Les enjeux éthiques doivent occuper une place prioritaire dans ces échanges et faire l'objet d'un travail approfondi de nos équipes, à la fois dans leurs missions d'accompagnement au quotidien et dans le développement de nouveaux projets. La coopération induite dans ce cadre permettra le partage de nouvelles formes d'accompagnement et l'harmonisation de pratiques transversales au sein de nos établissements et services pour imaginer des solutions communes en réponse aux besoins des personnes accompagnées. C'est en collaborant que nous pourrions véritablement fédérer l'ensemble des professionnels de l'AFB vers un but et un projet communs.



LES PRINCIPES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS CET OBJECTIF SONT :

- Produire de la valeur ajoutée associative par les groupes de travail (ergothérapeute, psychologue, intendant...) inter établissements et services.
- Favoriser le partage des bonnes pratiques professionnelles et l'émergence d'une culture commune en s'appuyant sur les outils de communication.
- Développer des propositions pour des services civiques ou volontaires au sein de nos établissements et services.
- Entreprendre ensemble pour donner sens à l'accompagnement en s'appuyant sur les approches d'éthique et d'amélioration de la qualité d'accompagnement.



Objectif 2.3 : Appuyer les projets d'innovation*

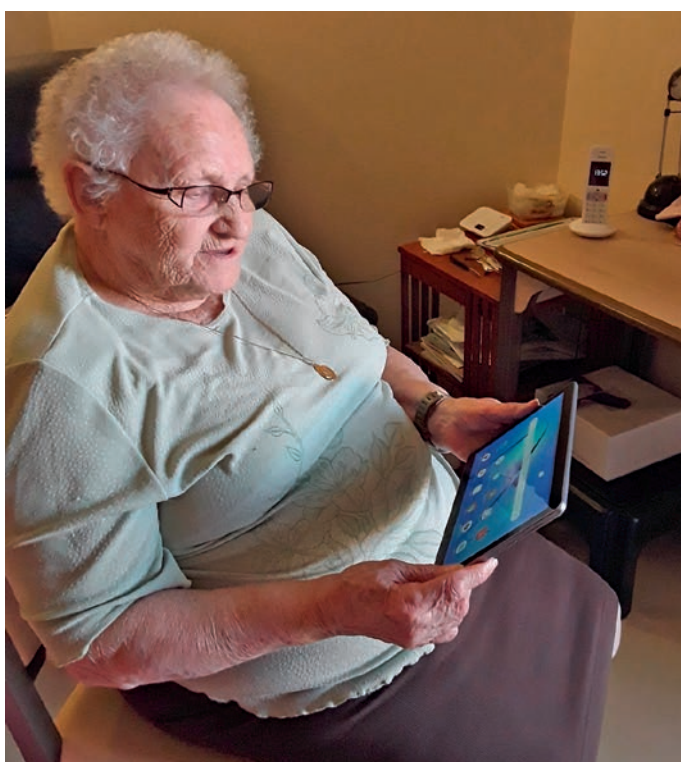
Mettre l'innovation au cœur de notre métier, c'est permettre aux personnes accompagnées de développer leur autonomie au quotidien et apporter un soutien matériel / technologique à nos professionnels, pour une meilleure prise en soin de nos usagers. Notre association doit encourager la prise d'initiative, aussi bien individuelle que collective en matière d'innovation et valoriser les projets dans ce domaine, communiquer sur nos réussites et instaurer la logique d'une organisation toujours adaptée aux attentes et aux besoins des bénéficiaires de nos structures.

***"Adapter et améliorer
l'accompagnement quotidien
de nos résidents et usagers"***

L'AFB veut accompagner ses professionnels vers les projets d'innovation : nous savons que chacun a des idées, veut améliorer son quotidien et celui des usagers pris en charge. Une place particulière leur sera donnée

pour apporter des idées de projets pouvant être déployées de manière transversale dans les structures de notre association. Dans cette optique, l'AFB veut

créer un espace dédié à l'innovation, sorte de « fabrique à idées » accessible à tous les professionnels désireux de s'investir pour développer des projets et instaurer une dynamique d'appel à réflexion dans nos structures. Il nous faut aujourd'hui promouvoir une culture entreprenante auprès de nos professionnels, pour développer la notion d'agilité au sein de nos structures : aller de l'avant et proposer de nouvelles idées, aussi bien techniques qu'organisationnelles, afin d'adapter et améliorer l'accompagnement quotidien de nos résidents et usagers. Cet objectif doit passer par une acceptation réelle de l'essai et du droit à l'erreur, pour tous. C'est par ce moyen que, pas à pas, l'innovation se trouvera au cœur du travail de nos professionnels. C'est aussi par ce moyen que nous voulons apporter une réponse dynamique aux besoins évolutifs des publics accompagnés, tout en travaillant à l'amélioration des conditions de travail de nos professionnels.



***INNOVATION** « Nous entendons l'innovation comme une recherche d'amélioration de l'existant. Cette amélioration peut être technique ou sociale et vise à faire évoluer les pratiques habituelles afin de répondre à une situation de manière nouvelle et plus adaptée. »



LES PRINCIPES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS CET OBJECTIF SONT :

- Repenser nos synergies avec les entreprises qui innovent et devenir un terrain d'expérimentation et de solutions innovantes.

Ambition 3 : Être un acteur de référence sur le territoire

Depuis sa création en 1965, l'AFB n'a cessé d'étendre son champ d'action et de développer son expertise dans les domaines du handicap et du grand âge. Implantée au départ uniquement au sein du village de Novéant-sur-Moselle, l'association a su s'inscrire progressivement dans une démarche de réponse aux besoins de différents publics, tout en s'implantant dans divers villages Mosellans. Elle est devenue un acteur central de l'accompagnement médico-social dans le département de la Moselle et a su développer une structure en Meurthe-et-Moselle.

Historiquement engagés dans l'accompagnement de publics très spécifiques, nous voulons continuer à mettre notre expertise au service de personnes

parfois sans solution sur leur territoire, et inscrire notre accompagnement dans la reconnaissance d'un droit d'accompagnement à toute personne en demande, en cohérence avec nos capacités d'accueil. Forte de son expérience, l'AFB veut se montrer engagée et active dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et personnes âgées dépendantes, en portant nos ambitions au sein de notre territoire et au-delà. Les valeurs d'engagement, de solidarité et de bientraitance, fondements de notre association, doivent être portées par nos équipes au quotidien, pour permettre leur mise en œuvre concrète au sein de nos établissements et services.

Les objectifs de cette ambition sont :

Objectif 3.1 : Permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à nos établissements et services

Objectif 3.2 : Être force de proposition pour répondre à des besoins médico-sociaux non pourvus et pour améliorer les accompagnements existants

Objectif 3.3 : Accentuer le développement de partenariats avec d'autres acteurs du territoire, du secteur sanitaire ou médico-social

« L'Association Fondation Bompard doit continuer sa très belle dynamique en étant pionnière dans l'accompagnement de troubles spécifiques. »

Un membre d'association partenaire de l'AFB.





Objectif 3.1 : Permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à nos établissements et services

L'accueil et la prise en charge de toute personne en demande d'accompagnement doivent rester un axe fondamental du travail de notre association. Cette dynamique passe par deux engagements principaux.

"L'AFB veut accompagner tous ceux qui en ont le besoin"

D'une part, l'AFB doit poursuivre l'objectif d'une ouverture de ses établissements et services à toute personne en demande, sans distinction de ressources. Nous voulons réaffirmer notre volonté d'ouvrir à chacun le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins, sans préalable sur les ressources dont il dispose. Nous ancrons par ce moyen notre position d'acteur du secteur privé solidaire, orienté vers les usagers, sans recherche de profit.

Dans la promotion de ces valeurs, il nous faut atteindre une efficience économique performante, permettant à la fois de maintenir un niveau de prise en charge de qualité, de diversifier les projets mis en place au sein de nos unités de vie tout en offrant une possibilité d'accompagnement à des personnes sans réponse sur le territoire. Nous continuerons, dans la poursuite de

cet objectif, à lutter pour un accès à nos Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sans distinction de moyens, et pour maintenir l'habilitation à l'aide sociale de nos établissements le plus longtemps possible.

Par ailleurs, l'AFB veut accompagner tous ceux qui en ont le besoin, quel que soit leur niveau de perte d'autonomie lié au handicap ou au vieillissement. Nous orientons dans ce cadre les actions de nos services et établissements vers l'objectif du « zéro sans solution », non seulement pour les personnes en situation de handicap mais également pour les personnes âgées dépendantes.

Cet objectif entend mettre en œuvre l'expertise et le sérieux de nos structures au profit de personnes qui n'arrivent pas à trouver une réponse adaptée et proportionnée à leurs besoins. Nous réaffirmons ainsi notre volonté de permettre à tous ceux qui en ont le désir d'être accompagnés et pris en charge par nos établissements et services.

Nous nous engageons encore un peu plus pour les personnes âgées ou en situation de handicap, en prônant le droit à l'accueil et l'accompagnement de tous auprès des pouvoirs publics.



LE PRINCIPE D'ACTION À METTRE EN ŒUVRE DANS CET OBJECTIF EST :

- Répondre à des besoins identifiés sur les territoires (amendement Creton, PHV, retours de Belgique,...).



Objectif 3.2 : Être force de proposition pour répondre à des besoins médico-sociaux non pourvus et améliorer les accompagnements existants

Reconnue comme un acteur majeur dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes aux niveaux départemental et régional, l'AFB veut continuer à développer son expertise au service de ces publics. Les enjeux d'accompagnement sont multiples et notre territoire est en demande perpétuelle de nouvelles formes d'accueil et de prises en charge. Nous voulons répondre au mieux à ces besoins dans le cadre d'un développement réfléchi de nos accompagnements. Il s'agit ici d'étudier les possibilités ouvertes par les politiques publiques et les appels à projets émis par les autorités de tutelle dans les champs du handicap et de la perte d'autonomie, en travaillant pour les transformer en projets viables et répondant aux besoins. Dans cette optique, il nous faut développer une vigilance sur les demandes de notre territoire et des opportunités de développement. C'est par ce biais que nous pourrions innover dans notre accompagnement et notre organisation pour nous adapter et répondre à ces besoins.

Un développement adapté et réfléchi passe inévitablement par le déploiement de notre réseau et la multiplication des actions dans nos établissements. A cette fin et pour nous aider dans nos propositions d'accompagnement, nous avons besoin des bénévoles qui interviennent d'ores et déjà au sein de nos établissements. Pour structurer leur participation, leur engagement et assurer leur fédération, nous voulons rassembler tous ceux qui souhaitent accompagner les personnes accueillies au sein de nos établissements et services. La structuration de cette organisation permettra de faire porter et rendre visible l'action de l'AFB au-delà de ses murs, en étendant sa représentation et sa notoriété.

Nous sommes convaincus que chacun, salarié, famille, résident, administrateur, bénévole, peut être ambassadeurs de nos actions et de nos ambitions. C'est avec eux que nous pourrions avancer vers plus de reconnaissance de notre association et une diffusion de nos valeurs au plus grand nombre.

"Il nous faut développer une vigilance sur les demandes de notre territoire et des opportunités de développement"

L'AFB doit être reconnue également pour son attention particulière aux questions environnementales : nous voulons réaffirmer notre positionnement en faveur du développement durable, au sein de nos établissements et services mais également dans nos pratiques, nos rénovations et nos constructions futures. C'est par une réponse concrète de nos structures à ces enjeux que nous pourrions nous montrer en cohérence avec l'ensemble des valeurs fondatrices de notre association, ouverte au monde extérieur et respectueuse de la vie, dans toutes ses composantes.



LES PRINCIPES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS CET OBJECTIF SONT :

- Diagnostiquer les besoins locaux et étudier les opportunités d'appels à projets, de développement et de nouvelles formes d'accueil, en adéquation avec les attentes des personnes accompagnées.
- Développer les interventions des bénévoles auprès de nos bénéficiaires.
- Conforter la place de la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au sein de l'AFB.



Objectif 3.3 : Renforcer le développement de partenariats avec d'autres acteurs du territoire, du secteur sanitaire ou médico-social

L'AFB peut compter sur de nombreux partenaires et acteurs qui agissent à ses côtés dans les champs sanitaire et médico-social du sillon lorrain. Nous voulons poursuivre nos efforts dans ce sens en vue d'atteindre les objectifs des différents rapports étatiques construits en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes.

"Nous voulons réaffirmer notre volonté d'agir en faveur de la personne fragile pour développer la vie"

Ce développement de partenariats porteurs de sens passe notamment par une reconnaissance de l'AFB et de la qualité de ses accompagnements : nous voulons réaffirmer notre volonté d'agir en faveur de la personne fragile pour développer la vie. Cet accompagnement quotidien des personnes accueillies ou suivies doit être connu et reconnu à sa juste valeur. L'action de nos professionnels et le sérieux de nos projets doivent nourrir notre ambition de redorer l'image souvent ternie d'un secteur porteur d'avenir et de sens.

La formalisation de partenariats institutionnels permet à l'AFB et aux entités contractantes d'avancer en bonne intelligence, pour proposer un accompagnement complet et servir la coordination de parcours, au sein de l'association comme en-dehors. Ces partenariats doivent être étudiés, réfléchis et contractés avec des partenaires aux valeurs similaires à celles portées par l'AFB, et viser la réalisation de projets significatifs.



LES PRINCIPES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS CET OBJECTIF SONT :

- Introduire la télé expertise dans nos établissements, en lien avec le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville (neurologie et gériatrie).
- Promouvoir les liens avec les différents intervenants de la formation à destination des usagers.
- Ouvrir nos accompagnements aux jeunes étudiants notamment confrontés à des troubles du spectre autistique.
- Accompagner des associations partenaires dans des projets en lien avec les activités et valeurs de l'AFB.
- Proposer des missions de conseils pour partager nos bonnes pratiques.
- Renforcer notre communication pour appuyer nos projets et partenariats.

En résumé

Ce travail collectif sur les orientations de notre projet associatif nous a permis de prendre conscience de la richesse du chemin parcouru par l'AFB. Mais il a aussi ouvert les réflexions essentielles quant à notre capacité à proposer des solutions toujours plus innovantes et adaptées à des besoins en perpétuelle évolution. La promotion d'une démarche toujours plus inclusive et la garantie de réponses aussi individualisées que coordonnées sont les fils conducteurs de ce projet associatif.

La force de notre association est de s'adapter, mais elle est aussi et surtout, de permettre les conditions d'une innovation aussi bien organisationnelle que sociale ou technique. À nous de générer l'émergence des idées, des projets et des réalisations qui constitueront les avancées de demain. Notre agilité, notre ancrage territorial et les nombreux liens construits avec nos partenaires sont les clés qui nous permettront d'ancrer cette culture entrepreneuriale.

Au-delà des orientations stratégiques internes, ce projet associatif revêt aussi l'ambition de poser l'Association Fondation Bompard comme un acteur de référence sur notre territoire. Une référence qui a vocation à garantir à toute personne dans le besoin l'accès à nos établissements et services, à proposer des solutions aux besoins médico sociaux non pourvus, et à développer dans l'intérêt des usagers, des partenariats avec les différentes organisations du secteur sanitaire et médico-social.

Nous avons eu à cœur, lors de l'élaboration de ce projet associatif, de permettre l'expression qui puisse être la plus large possible. Ne rien s'interdire et ouvrir toutes les pistes possibles qui puissent contribuer à répondre à des besoins. Mais à travers cet exercice, nous nous sommes aussi attachés à inscrire ces ambitions dans une réalisation opérationnelle. Car un tel projet ne peut prendre sens que dans des réalisations effectives. Celles-ci doivent être rapides au regard de l'urgence de certaines situations et pérennes. Les chantiers sont nombreux et touchent toutes les activités de l'AFB. Le renforcement de notre offre sur l'accompagnement des troubles du spectre autistique, l'amélioration du suivi des pathologies neurodégénératives, la spécialisation quant au soutien des personnes handicapées vieillissantes, la modernisation de tous nos sites sans exception et l'inscription dans une démarche RSE, le développement d'un plateau technique dédié à la rééducation fonctionnelle, l'ouverture d'une plateforme dédiée aux innovations en établissement ou à domicile sont des sujets sur lesquels nous prenons des engagements forts.

Mais ces réalisations ne pourront se faire sans attractivité et une constante valorisation de l'ensemble des parcours des professionnels de notre association. C'est cette force humaine, riche de compétences et d'expériences diverses qui nous permettra de réaliser les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Alan VINOT
Directeur Général



Glossaire

AFB :	➤ Association Fondation Bompard
EHPAD :	➤ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FAM :	➤ Foyer d'Accueil Médicalisé
FAS :	➤ Foyer d'Accueil Spécialisé
FO :	➤ Foyer Occupationnel
HAS :	➤ Haute Autorité de Santé
MAMA :	➤ Maladie d'Alzheimer ou Maladies Apparentées
MAS :	➤ Maison d'Accueil Spécialisée
PASA :	➤ Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
PMND :	➤ Plan Maladies Neuro Dégénératives
RH :	➤ Ressources Humaines
RSE :	➤ Responsabilité Sociétale des Entreprises
EAM :	➤ Etablissement d'Accueil Médicalisé

Textes de référence

- **Rapport « Zéro sans solution »** (2014), Denis PIVETEAU
- **Rapport sur la concertation Grand âge et autonomie** (2019), Dominique LIBAULT
- **Rapport « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge »** (2019), Myriam EL KHOMRI
- **Rapport « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous ! »** (2020), Denis PIVETEAU et Jacques WOLFROM
- **Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement** (2018-2022)

Annexes

Note méthodologique



L'objectif du projet

La construction de ce projet associatif s'inscrit dans la volonté de donner un nouveau souffle à notre association, réaffirmer notre attachement aux valeurs et convictions qui fondent les champs du handicap, de l'autonomie et porter notre ambition d'œuvrer véritablement pour les personnes accompagnées par nos établissements et services.

Le projet associatif constitue une orientation stratégique réelle de notre association et sera traduit en plan d'actions, pour être appliqué au sein des pôles, des établissements et des services de notre association.



La construction du projet

1^{er} temps

Orientation

- Recueil de la volonté d'orientation du conseil d'administration pour ce projet.

2^e temps

Consultation

- Consultation des directeurs d'établissements et responsables de services sur les axes à développer dans ce projet.

3^e temps

Travail en groupe

- Travail en petits groupes des professionnels de nos établissements et services, sur les objectifs de ce projet et leurs principes d'actions.

4^e temps

Enquête

- Enquête auprès de nos résidents, usagers, familles, professionnels, bénévoles... sur la priorisation de nos objectifs.

5^e temps

Commission d'usagers

- Constitution d'une commission usagers pour un travail sur les thèmes abordés dans ce projet, leur contenu et les actions prioritaires à mener dans ce cadre.

6^e temps

Proposition

- Proposition d'un avant-projet aux directeurs et au Conseil d'Administration, intégration de leurs modifications.

7^e temps

Validation

- Validation du projet associatif par le Conseil d'Administration du 25 mai 2021.



Ils ont participé à l'élaboration de ce projet

- Les résidents de nos établissements et usagers de nos structures
- Les proches, familles et représentants légaux des personnes accompagnées par l'AFB
- Les conseils de vie sociale des établissements
- Le conseil d'administration de l'AFB et son bureau
- La direction générale de l'AFB
- Les directions fonctionnelles du siège
- Les directeurs de pôle, d'établissements et responsables de service
- Les professionnels des établissements, services et leurs représentants
- Des bénévoles de nos structures
- Des associations partenaires de l'AFB

Nos établissements et services

Accueil de Personnes Âgées



EHPAD
La Maison de Clervant,
Courcelles-Chaussy

EHPAD
La Résidence Hygie
pour personnes
souffrant d'Alzheimer,
Cuvry



EHPAD
Pierre Herment,
Ban-Saint-Martin

Mandat de gestion



EHPAD
Pierre Mendès France, SSIAD
Moyeuve-Grande

Accueil de Personnes en Situation de Handicap



MAS Le Parc,
Novéant-sur-Moselle

FAS Les Terrasses de la Moselle,
Novéant-sur-Moselle



FAM Les Deux Tours,
Novéant-sur-Moselle

FAM pour Personnes
Handicapées Vieillissantes,
Novéant-sur-Moselle



La Résidence Le Chêne
MAS pour malades
Huntington, Cuvry

FAM Les Horizons
pour adultes avec autisme,
Jury



EAM -
FAS Equipage,
Diarville (54)

Services d'aide à domicile



ESA Equipe
Spécialisée Alzheimer,
Jouy-aux-Arches



PR57 Plateforme de Répit,
Jouy-aux-Arches



SSIAD Services de Soins
Infirmiers à Domicile,
Courcelles-Chaussy



CICAT Lorraine,
Novéant-sur-Moselle

Edition et rédaction : Association Fondation Bompard
contact@fondation-bompard.asso.fr

Crédits photos : Association Fondation Bompard - Raoul GILBERT - Shutterstock

Conception graphique et réalisation : Pile ou Face - Impression - SharePrint - 2021090026



25 rue du Château • 57680 Novéant-sur-Moselle

Tél. 03 87 69 99 70

www.fondation-bompard.asso.fr

Association privée à but non lucratif



Association
FONDATION BOMPARD

